

ASECU

Accueil Sécurité

Objectifs

Sensibiliser les salariés à la sécurité.

Répondre à l'obligation légale de l'employeur (Art. R.4541-7, R.4541-8 et R.4542-16 du Code du travail) .

Moyens & Méthodes

- Supports audiovisuels adaptés (vidéo projecteur).
- Evaluation sous forme de QCM

Pré-requis

Lecture de la langue Française

Public

Nouveaux embauchés.

Durée

Initiale : 1/2 journée

Lieu

Au sein de l'entreprise, de la collectivité ou en centre.

Accessible aux personnes à mobilité réduite.

1. Formation théorique

- Les notions de risque et de danger
- Les acteurs de la prévention
- Les responsabilités
- Statistiques accidents de travail
- Les pictogrammes sécurité
- Les équipements de protection
- Le risque routier
- L'ergonomie du poste de travail
- Les situations dangereuses dans les locaux
- Risques lors des déplacements à pied
- La manutention manuelle
- La manutention mécanique
- Le travail en hauteur
- Le bruit
- Les machines
- Le risque électrique
- Le risque chimique
- Le risque incendie
- Réagir en cas d'accident
- Les règles essentielles
- L'intervention en extérieur

2. Evaluation de la théorie sous forme de QCM

3. Visite des locaux (formation en entreprise ou collectivité)

Validation : Attestation de formation délivrée par le formateur

V102023